REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien :	**Rue Bollinckx 300**
Identité du demandeur :	BRASSERIE ILLEGAAL **S.R.L. Capucine ESCOJIDO**
Demande de :	permis d'urbanisme
Objet de la demande :	**modifier l'utilisation partielle d'une activité productive artisanale (brasserie) vers un commerce de nuit (salle de spectacle) accessoire a l'activité, et modifier la zone de recul comprenant une voie carrossable - PU 29077**
Nature de l'activité principale :	
PRAS :	zones d'industries urbaines

Motif principaux de l'enquête :

- ***application de la prescription particulière 5.3. du PRAS (+ de 300 m2 de commerce complémentaire)*** -
- ***dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)*** -
- ***application de l'art. 153 §2.al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtisses)*** -
- ***Art. 126§11 Dérogation à un PPAS*** -
- ***application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)*** -

L'enquête publique se déroule :

A partir du 17/11/2026 et jusqu'au 01/12/2026 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels/fr

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 01/12/2026, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : **commissiondeconcertation@forest.brussels**
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 15 décembre 2026

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest, le 05/11/2026

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO

Région de Bruxelles-Capitale
Commune de FOREST

Brussel Hoofdstedelijk Gewest
Gemeente VORST

Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 29077

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :
aanvrager : BRASSERIE ILLEGAAL S.R.L. Capucine ESCOJIDO

bien sis :
goed gelegen : Rue Bollinckx 300

A Forest - Te Vorst,

.....